

## Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement direct, par la voie contractuelle ouvert aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation, BAP J, adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université de Perpignan Via Domitia.**

**Le président de l'Université de Perpignan Via Domitia, Monsieur Yvan AUGUET,**

Vu le Décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Vu la circulaire FP/4 n°1902 du 13 mai 1997 de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique prise en application du décret 95-979 modifié.

Vu la délibération n°2010-274 du 13 décembre 2010 de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE),

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement direct par la voie contractuelle ouvert aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation, BAP J, adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université de Perpignan Via Domitia est composée ainsi qu'il suit :

### **Présidente de la commission :**

- Madame Simone SERVET, ADMENESR, Directrice des Ressources Humaines, Université de Perpignan Via Domitia,

### **Membres :**

- Madame Monique CHATARD, SAENES, Service de l'action sociale, Université de Perpignan Via Domitia,
- Madame Emmanuelle RACT, APAE, Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Perpignan,
- Monsieur Sylvain JOUHETTE, IGE, Service de formation continue et de l'alternance, Université de Perpignan Via Domitia,

### **Suppléant :**

- Monsieur Charley DARBOUSSET, APAE, Cellule d'aide au pilotage et contrôle de gestion, Université de Perpignan Via Domitia.

Article 2 : Le président de l'Université de Perpignan Via Domitia est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le 4 avril 2024

Monsieur Yvan AUGUET

